

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
18/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Dont procuration : 2
Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 1

Délibération
n° D_2026_036

Objet :
**Vote des subventions
aux associations,
contributions aux
organismes et aux
projets pédagogiques
des écoles de la
commune**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_036-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Considérant la réunion préparatoire du 16 juin dernier,
Considérant la réception des documents justificatifs fournis par les associations,

Yanick PARÉ, rapporteur, propose au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes conformément aux échanges lors du débat d'orientation budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2026.
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

ARTICLES	DEPENSES	
657363	CCAS de Châlons-en-Champagne – actions en faveur des séniors	1 000 €
65738	AUDC	1 306 €
6574	Conservatoire des espaces naturels	200 €
	Association Famille de Compertrix AFC	100 €
	Amicale Porte Drapeaux	100 €
	Association Lire et faire Lire	100 €
	Foyer	3 094 €
	Club 3 ^{ème} âge	481 €
	Reflets d'airelles	390 €
	Pétanque Loisirs Compertrix	195 €
	Alméa	100 €
	Subventions aux écoles pour projets pédagogiques 33€/ enfant	4 356€
	Maternelle. Projets pédagogiques pour 48 enfants à 33 €	1 584 €
	Elémentaire. Projets pédagogiques pour 85 enfants à 33€+ repas cantine CM2	2 805€
	Elémentaire : Repas pris au collège Nicolas Appert pour 27 élèves	135 €



Fait à COMPERTRIX, le 23 juin 2026
Extrait certifié conforme.
M. Cédric MATHIEU

Maire.

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



Date de convocation :
18/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Dont procuration : 2
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération
n° D_2026_037

Objet :
DECISION
BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Vu le budget 2026 voté le 3 mars 2026 pour un montant de 1 088 000€ en fonctionnement et 2 275 000€ en investissement.

Vu les projets de la nouvelle mandature.

Vu l'état 1259 élaboré par la DRFIP.

Après entendu l'exposé de l'adjoint au maire, Yanick PARÉ, le conseil municipal décide de procéder aux écritures modificatives comme suit :

Type d'écritures	Sections	chapitres	Articles	Objet	Montant
Recettes	Fonctionnement	731	73111	Impôts directs locaux	+ 15 000€
Dépenses	Fonctionnement	011	6068	Fournitures non stockées	+ 5 000€
Dépenses	Fonctionnement	012	6413	Personnel non titulaire	+ 10 000€



Fait à COMPERTRIX, le 23/06/2026
Extrait certifié conforme.
M. Cédric MATHIEU,

Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_037-DE



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



Date de convocation :

18/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14
Dont procuration :	02
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2026_038

Objet :
Tarifs de l'Aide aux
devoirs (2026-2027)

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

La Commission des Affaires Scolaires de la Commune de COMPERTRIX a examiné la mise en place d'Aide aux devoirs pour la prochaine rentrée scolaire.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs aura lieu les lundis et jeudis.

Les enfants seront pris en charge une heure pour l'aide aux devoirs.

L'aide aux devoirs est réservée aux enfants de l'école élémentaire Marcel Gaudin sous réserve qu'ils soient déjà inscrits à la garderie.

Le tarif est un tarif unique non proratisable.

En cas de suppression exceptionnelle d'une ou plusieurs séances, les enfants seront gardés par les services de la commune sans facturation.

Toute période d'inscription est due.

Le tarif journalier est fixé à 2 €.

Le tarif de l'aide aux devoirs est à appliquer en plus du tarif de la garderie.

Les autres tarifs fixés lors de la délibération n°2025_034 du 21 octobre 2025 ne changent pas.

Cette prestation d'Aide aux devoirs sera mise en place courant septembre 2026.

Les modalités d'inscription seront définies et fixées ultérieurement.



Fait à COMPERTRIX, le 23/06/2026

Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,

Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_038-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

Date de convocation :

18 juin 2026

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Dont procuration :	2
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	3

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Vu l'avis favorable de la commission fleurissement pour récompenser les particuliers ayant participé à l'embellissement du cadre de vie communal par le fleurissement de leur habitation,

Considérant que leur action contribue à embellir la commune,

Sur proposition de la Commission, la commune envisage l'attribution d'un bon d'achat favorisant le commerce local à 10 foyers de la commune et contribuant ainsi au maintien de l'économie, tout en incitant les participants à poursuivre leur contribution à l'amélioration du cadre de vie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 30€ à chacun des 10 foyers à faire valoir auprès du magasin Cercle Vert à Châlons-en-Champagne soit une somme totale de 300 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 à l'article 6714.

**Délibération
n° D_2026_039**

Objet :

**ATTRIBUTION DE
BON D'ACHAT AU
TITRE DU
FLEURISSEMENT
DES PARTICULIERS**

Fait à COMPERTRIX, le 23 juin 2026

Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,



Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 051-215101494-20260623-D_2026_039-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



Date de convocation :

18/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Dont procuration :	2
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération
n° D_2026_040

Objet :

**FIXATION DES TAUX
DE PROMOTION
POUR LES
AVANCEMENTS DE
GRADE**

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Éloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Conseil Municipal

Sur rapport de Monsieur Cédric MATHIEU, Maire de COMPERTRIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique issu de la réunion du 16/06/2026,

Monsieur Yanick PARÉ rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur Yanick PARÉ précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le cas échéant : Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur Yanick PARÉ propose de retenir l'entier supérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur Yanick PARÉ et de fixer, à partir de l'année 2026 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_040-DE



Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCO, Dominique POMMIER, David THIBAULT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° D_2026_040 en date du 23 juin 2026 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis favorable du comité social territorial en date du 16 Juin 2026,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} février 2023 après avis du Comité Social Territorial en date du 16 février 2021,

Considérant qu'un agent remplit tous les critères pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Considérant la présentation au Centre de Gestion du tableau annuel pour l'année 2026 d'avancement de grades,

Monsieur Yanick PARÉ, propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaire (31/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : la préparation et le service des repas, l'encadrement des enfants sur le temps scolaires et périscolaires et le nettoyage des locaux dans les différents bâtiments.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Sur le rapport de Monsieur Yanick PARÉ et après en avoir délibéré ;
DECIDE

- La création à compter du 1^{er} août 2026 d'un emploi permanent dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
- Cet emploi permanent sera occupé par un agent titulaire de la fonction publique.
- Arrête le tableau des effectifs comme ci-joint

Fait à COMPERTRIX, le 23 juin 2026

Extrait certifié conforme.

M. Cédric MATHIEU,

Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_041-DE



Tableau des effectifs et des emplois au 23/06/2026 (INTERNE)

Catégorie	Emploi -missions	Cadres d'emplois et grades :	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire	Effectifs pourvus sur emplois
EMPLOIS PERMANENTS					
Filière administrative					
A	Poste de direction	Attaché territorial,	1 poste	35h	1
B	Secrétaire de mairie	Rédacteur principal	1 poste	35h	0
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	1 poste	35h	1
C	Assistant administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1 poste	35h	1
C	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 poste	17,50 h	1
Filière technique					
C	Responsable des services techniques et agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste	35h	1
C	Agent polyvalent en espace vert	Adjoint technique	2 postes	35h	2
C	Agent de restauration scolaire, d'accompagnement et d'animation des temps de garderies et nettoyage des locaux	Adjoint technique Principal de 2ème classe	1 poste	31h	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 051-215101494-20260623-D_2026_041-DE



C	Agent de restauration scolaire, d'accompagnement et d'animation des temps de garderies et nettoyage des locaux	Adjoint technique	1 poste	31h	1
C	Agent de restauration scolaire, d'accompagnement et d'animation des temps de garderies et nettoyage des locaux	Adjoint technique	1 poste	26.5	1
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique	1 poste	26,15h	1
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique	1 poste	26.13	1
C	Agent d'accompagnement et animation des temps de récréation des cantiniers et nettoyage des locaux	Adjoint technique	1 poste	14	1
C	Agent en charge de l'entretien de locaux et de l'encadrement des enfants fréquentant les services périscolaires	Adjoint technique	1 poste	4,86h	1

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 051-215101494-20260623-D_2026_041-DE



C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	1 poste	34.2	1
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal	1 poste	33,60h	1
EMPLOIS NON PERMANENTS					
C	Agent polyvalent en espace vert	Adjoint technique	1 poste	35h	1
TOTAL postes ouverts			18	TOTAL postes pourvus	16

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
mairie@compertrix.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

Date de convocation :

18 juin 2026

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

Nombre de délégués :

☞ En exercice :	15
☞ Présents :	13
☞ Votants :	15
☞ Dont procuration :	2
☞ Pour :	0
☞ Contre :	0
☞ Abstention :	0

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Vu la délibération D_2026_019 du 21 mars 2026 portant création de trois commissions spécifiques suivantes :

- Audit financier de la commune
- Etude financière sur le projet de construction de la cantine scolaire
- Etude sur la sécurisation de la circulation sur les axes principaux

Vu les études et consultations menées durant les trois derniers mois sur les sujets concernés,

Vu les résultats des audits réalisés

Délibération n° 2026_042

Objet :

Suppression des trois commissions spécifiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de supprimer les trois commissions spécifiques mise en place lors du conseil municipal du 21 mars 2026.

Fait à COMPERTRIX, le 23 juin 2026



Extrait certifié conforme.
M. Cédric MATHIEU,

Maire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 051-215101494-20260623-D_2026_042-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie@compertrix.fr

Date de convocation :
18/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Dont procuration : 2
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération
n° D_2026_040

Objet :

**FIXATION DES TAUX
DE PROMOTION
POUR LES
AVANCEMENTS DE
GRADE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



COMMUNE DE COMPERTRIX



L'an deux mille vingt-six, vingt-trois juin à dix-neuf heures,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en mairie dans la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Cédric MATHIEU, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Caroline BOUTILLIER DE SAINT ANDRÉ, Laurent BUAT, Corinne BUCH, Fanny DUTERNE (à partir de 20h11), Éloi LURASCHI, Jean-Pierre MAGNETTE, Cédric MATHIEU, Christelle MORA, Yanick PARÉ, Leslie PETIT, Arianna PIERROT DI MASCIO, Dominique POMMIER, David THIBAUT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Nathalie LOCQUARD, Madame Anne-Laure LUTRINGER,

VOTES PAR PROCURATION :

Madame Nathalie LOCQUARD donne pouvoir à Monsieur Laurent BUAT
Madame Anne-Laure LUTRINGER donne pouvoir à Eloi LURASCHI

Nomination d'un secrétaire de séance : Arianna PIERROT DI MASCIO

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Cat	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	80 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	80 %
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	ATSEM de 2 ^{ème} classe	ATSEM de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr.

Fait à COMPERTRIX le 23 juin 2026

Extrait certifié conforme.
M. Cédric MATHIEU,

Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 051-215101494-20260623-D_2026_040-DE

